

DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 102/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 4

OBJET

AJOUT DE TROIS RAPPORTS COMPLEMENTAIRES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. Institution et vie politique

5.2 Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter trois rapports complémentaires à l'ordre du jour, intitulés :

- Décisions modificatives – Budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Demande de subvention DRAC : Travaux d'urgence complémentaires – Toiture Eglise Saint-Remy ;
- Demande de subvention : Sécurisation des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** l'ajout de ces trois rapports à l'ordre du jour de la séance.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-141-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 103/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
- BUDGET ANNEXE DE L'EAU
2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: MM. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant la demande du Trésor Public,
- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme **119.78€** (correspondant à une facture de 2012) sur le **Budget Annexe de l'Eau**, en établissant un mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 104/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**ADMISSION EN NON-VALEUR
- BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT 2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: MM. BEGNENE – VANOT – PREVOT – MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant la demande du Trésor Public ;
- Vu l'avis de la commission des finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DECIDE** d'admettre en non-valeur la somme de **212.57€** (correspondant à des factures datant de 2011/2012) sur le **Budget Annexe de l'Assainissement**, en établissant un mandat au compte 6542 « Créances éteintes ».

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-143-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 105/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET VILLE 2017.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant que les crédits prévus au budget Ville 2017 sont insuffisants ;

- Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE les virements de crédits tels qu'ils figurent ci-après :

Au niveau de la section de Fonctionnement :

- **Dépenses de fonctionnement :**

678 : Autres charges exceptionnelles : - 60 000€

60632 : Fournitures – Petit entretien : + 30.000 €

- **Recettes de fonctionnement:**

7551 Excédent Budget Annexe : - 30 000

Au niveau de la section d'Investissement :

- **Recettes d'investissement :**

1328 Autres : + 124 600€

- **Dépenses d'investissement :**

2031 : Etudes : + 12.000 €

237 : Avances : + 48.000 €

2158 : Outils Matériels Techniques : - 60.000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

054-215400391-20171113-2017-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 106/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT 2017.
ANNULATION DE FACTURE.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER –
Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN –
M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET –
Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY –
M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Vu l'avis de la commission des Finances,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE l'annulation d'une facture d'assainissement suite à une liquidation d'entreprise :

673 Titres annulés : + 400 €

6542 Créances éteintes : - 400 €

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 107/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET ANNEXE DE L'EAU.
VIREMENT DE CREDIT.

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant le remboursement d'emprunts à taux variables ;
- Considérant que les crédits prévus au **Budget annexe de l'eau** sont insuffisants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** le virement de la somme de **3.000 €** du compte 21311 sur le compte 1641du **Budget annexe de l'Eau.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-146-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 108/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
DECISION MODIFICATIVE –
BUDGET ANNEXE DE
L'ASSAINISSEMENT.
VIREMENTS DE CREDITS.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.1 Décisions Budgétaires

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Considérant le remboursement d'emprunts à taux variables ;
- Considérant que les crédits prévus au **Budget annexe de l'assainissement** sont insuffisants ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DECIDE** les virements suivants :

Budget Annexe de l'Assainissement :

- Virement de crédit de 100 € du compte 21562 sur le compte 1641 ;
- Virement de crédit de 450 € du compte 6062 sur le compte 66111 ;

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 109/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**ATTRIBUTION SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES :**
Sporting Club
Ski-Club
ABTT

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER-
Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER –
Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT-
Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN –
M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET –
Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY –
M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES **7.5 Subventions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

- Vu l'avis du conseil d'administration de l'OMS,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes :

- **Sporting Club : 390 €** (achat de vêtements) ;
- **Ski-Club : 600 €** (formation) ;
- **ABTT** (Association Bachamoise de Tennis de Table) : **250 €**
(Achat de vêtements et formation).

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-148-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 110/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

**OBJET
FORET COMMUNALE DE
BACCARAT.
PROGRAMME DES COUPES –
ANNEE 2018.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNESE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint en charge des forêts.

Vu l'avis de la commission des Finances,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2018, dont le détail figure dans le tableau ci-après ;
- **AUTORISE** la vente des grumes par adjudication ou par contrat d'approvisionnement par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service commercial de l'ONF.
- **AUTORISE** la cession de bois de chauffage des autres bois aux particuliers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-149-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 111/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
FORET SECTIONALE DE
BADMENIL.
PROGRAMME DES COUPES
ANNEE 2018.

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Forêts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit la destination des coupes de l'exercice 2018, dont le détail figure dans le tableau ci-après ;
- **AUTORISE** la vente des grumes par adjudication ou par contrat d'approvisionnement par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du responsable du service commercial de l'ONF.
- **AUTORISE** la cession de bois de chauffage des autres bois aux particuliers.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 112/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**ONF – CONTRAT
D'APPROVISIONNEMENT.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux finances;

Considérant que depuis plusieurs années, l'ONF est engagé avec les utilisateurs locaux dans des contrats d'approvisionnement de bois d'œuvre et/ou d'industrie. Cet engagement associe les forêts communales volontaires.

Les prix de ces contrats sont renégociés avec les professionnels tous les ans (voire tous les semestres selon les produits).

Les produits que l'ONF contractualise avec les clients transformateurs sont les suivants :

- Bois d'œuvre de Hêtre, de Charme, de Frêne, de Chêne, de Sapin – Epicéa.
- Bois d'industrie feuillus, résineux
- Bois énergie

Les services de l'ONF proposent à la commune de s'engager dans cette démarche pour une période de trois ans allant de Septembre 2017 à Juillet 2020.

Compte tenu des dispositions relatives **aux ventes groupées**, le montant des ventes (bois contractualisés ou regroupés sur parc) sera versé par les acheteurs à l'Agent Comptable Secondaire de l'ONF. Le produit des ventes sera reversé au comptable de la commune **dans un délai de 2 mois à compter de l'encaissement du montant de la vente**, avec une retenue de 1% au titre des frais de gestion.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat d'approvisionnement / transport des précieux et divers avec l'Office National des Forêts.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-151-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 113/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
ONF – PRIX DU STERE DE
BOIS DE CHAUFFAGE.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.10 Divers

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Fabrice STEIMER, Adjoint aux Finances,

Afin de rendre plus attractive l'attribution des lots de bois de chauffage et d'harmoniser le prix avec celui des communes environnantes, il est proposé au Conseil Municipal de fixer à **10,00 € Hors taxes** le prix du stère de bois de chauffage au lieu de 12,40 € HT.

- Vu l'avis de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **FIXE** à 10,00 € Hors Taxes, le prix du stère de bois de chauffage.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 114/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
RESSOURCES HUMAINES :
MODIFICATION DU
REGLEMENT INTERIEUR –
AUTORISATION D'ABSENCE

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

4. FONCTION PUBLIQUE

4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

DECIDE l'ajout dans le tableau des autorisations pour absence, une journée pour le passage d'un concours si le passage du concours est à la demande de la collectivité.

S'il s'agit d'une démarche personnelle, l'agent prendra un jour de congés.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
SYNDICAT DEPARTEMENTAL
D'ASSAINISSEMENT
AUTONOME – ENTREES ET
SORTIES DU SYNDICAT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 115/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

5.2 Fonctionnement des assemblées.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Monsieur Jean COUDRAY, Conseiller municipal délégué,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-219 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,
- Vu les statuts du SDAA54,
- Vu la délibération N°18-2017 DU SDAA54 du 4 Octobre 2017,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,
ACCEPTÉ :

- les demandes d'entrée dans le SDAA 54 de :
 - **VILLERS-EN-HAYE**

- les demandes de sortie du SDAA 54 de :
 - **ANGERAY**
 - **AVRAINVILLE**
 - **CRION**
 - **FONTENOY-SUR-MOSELLE**
 - **FRANCHEVILLE**
 - **GONDREVILLE**
 - **JAILLON**
 - **SEXEY-LES-BOIS**
 - **VELAINE-EN-HAYE**
 - **VILLEY-SAINT-ETIENNE**

- Les demandes de modification de périmètre de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais avec la sortie de :
- **BOISMONT** (déjà adhérente au SDAA 54 avec le syndicat intercommunal d'assainissement et d'épuration de Boismont-Mercy le Bas)
- **SAINT-JEAN-LES-LONGUYON**
- **VILLERS-LE-ROND**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 116/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
REGROUPEMENT SCOLAIRE
SUITE A LA FERMETURE DES
ECOLES DE VACQUEVILLE ET
DE MERVILLER.

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

8. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES **8.1 Enseignement**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Considérant que suite à la fermeture des écoles de VACQUEVILLE et de MERVILLER, la commune de BACCARAT accueille les enfants de l'école de **MERVILLER** depuis la rentrée de Septembre 2017.
- Considérant que La (DSDEN) Direction du Service Départemental de l'Education Nationale demande que l'acceptation de ce regroupement soit formalisée par une délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD pour accueillir les enfants de la commune de **MERVILLER** à partir de la rentrée de septembre 2017.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
APPROBATION DES STATUTS
DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU TERRITOIRE
DE LUNEVILLE A BACCARAT
(CCTLB)

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 117/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Vu l'arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 créant à compter du 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) issue de la fusion de la Communauté de Communes du Lunévillois et de la Communauté de Communes des Vallées du Cristal, avec adjonction des communes de Fraimbois, Franconville, Haudonville, Lamath, Magnières, Moyen, Vallois, Vathiménil et Xermaménil issues de la Communauté de Communes de la Mortagne et de Rehainviller issue de la Communauté de Communes du Val de Meurthe.

Considérant les dispositions de l'article L 5211-41-3 relatives aux conditions d'exercice des compétences optionnelles et facultatives sur l'ensemble du nouveau périmètre ;

Considérant les conditions requises par l'article L 5214-23-1 du C.G.C.T pour que la CCTBL reste éligible à la bonification de la D.G.F. au 1^{er} janvier 2018.

Suite à la délibération du Conseil Communautaire du 28 septembre 2017 approuvant les statuts de la CCTLB, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces statuts.

Effectivement, cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose donc d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur les modifications statutaires envisagées. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat tels qu'ils sont annexés à la présente délibération et dont ils font partie intégrante.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 118/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**CONVENTION
CCTLB/COMMUNE DE
BACCARAT : TECHNIQUE DE
MODERNISATION DE
L'ECLAIRAGE PUBLIC.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat (CCTLB) est labellisée « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).

A ce titre, l'EPCI est concerné par l'arrêté du 26 février 2017 créant un programme dénommé « économie d'énergie dans les TEPCV », la rendant éligible au dispositif Certificat d'Economies d'Energie (CEE) au sens de l'article L.221-7 du code de l'énergie.

Ce programme permet d'obtenir un financement issu de la vente de CEE générés par des travaux d'économie d'énergie effectués par le territoire lauréat ou ses communes et EPCI membres, portant notamment sur la rénovation de l'éclairage public.

Dans ce cadre, la CCTLB a mis en place un dispositif d'incitation à la modernisation de l'éclairage public de ses communes membres.

En contrepartie d'une diminution de 50% des consommations d'énergie et du respect de critères techniques pour lutter contre la pollution lumineuse, la CCTLB propose une prise en charge de 72% du montant HT des travaux.

Cette prise en charge financière repose sur la valorisation des CEE et le produit de la redevance R2 générés par les travaux de modernisation d'éclairage public.

Dans ce contexte, il est proposé aux membres du conseil d'engager les travaux de modernisation de l'éclairage public de la commune dans les conditions techniques et financières décrites ci-dessus et précisées dans la convention et le règlement ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention de cession de CEE « TEPCV » et de délégation du profit de la redevance R2 à intervenir dans la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat dans le cadre du projet communal de modernisation de l'éclairage public ;
- **S'ENGAGE** à respecter le règlement d'intervention s'y afférent ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention en question et tout document utile à sa mise en œuvre
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au BP 2018.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
Approbation de l'adhésion de
la Communauté de Communes
du Territoire de Lunéville à
Baccarat au Syndicat mixte
Etablissement Public
Territorial de Bassin (EPTB)
Meurthe-Madon.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 119/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.7 Intercommunalité

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

- Vu la loi N°2014-58 du 27 Janvier 2017 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5214-16, L.5214-27, L.1111-8 et R.1111-1 ;
- Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.211-7 et L.213-12 ;
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;
- Vu la constitution récente d'un syndicat mixte EPTB Meurthe-Madon ouvert à l'adhésion, notamment des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre situés sur son territoire, devenus compétents en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) au 1^{er} Janvier 2018 ;
- Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert EPTB Meurthe-Madon ;
- Vu l'article L.211-7 du Code de l'Environnement qui instaure pour les communes une compétence en matière de GEMAPI ;
- Vu l'article L.5214-16 du CGCT qui érige cette compétence GEMAPI en compétence obligatoire des communautés de communes exercées de plein droit au lieu et place des communes membres ;

- Vu l'article L.5214-27 du CGCT selon lequel à moins de dispositions statutaires contraires, l'adhésion de la Communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté;
- Vu la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, n°2017-322 du 26 Octobre 2017 relative à l'adhésion à l'EPTB Meurthe-Madon ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon.

L'adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à l'EPTB Meurthe-Madon vaut transfert des compétences prévues à l'article 5.1 des statuts du syndicat mixte (annexés à la présente délibération).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au Syndicat mixte Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Meurthe-Madon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures permettant la mise en œuvre de la présente délibération, et d'en informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à BACCARAT.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 120/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**MOTION SUR LE PASSAGE
EAU/ASSAINISSEMENT
(MAINTIEN DANS LES
COMPETENCES
OPTIONNELLES).**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.4 Vœux et Motions.

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

La loi NOTRe du 7 août 2015 a transformé la compétence optionnelle Eau et Assainissement des intercommunalités en compétence obligatoire, à partir du 1er janvier 2020, sans tenir compte des contraintes spécifiques des Communautés de Communes au territoire élargi.

De nombreuses communes françaises souhaitent conserver la maîtrise d'un service qu'elles gèrent en proximité, avec un coût de fonctionnement réduit au minimum. Elles pensent, que ce transfert obligatoire de la compétence à l'intercommunalité risque d'alourdir le fonctionnement et d'éloigner le service tout en augmentant son coût, au détriment des usagers domestiques et professionnels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :
EMET UN AVIS FAVORABLE pour le maintien des compétences Eau et Assainissement dans les compétences optionnelles des intercommunalités.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-159-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017
Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
MOTION RELATIVE A L'OPH
DE LUNEVILLE A BACCARAT.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 121/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents: M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.4 Vœux et motions

Préambule

Le projet de loi de finances 2018, présenté le 27 septembre 2017 en Conseil des Ministres, prévoit d'importantes mesures d'économies portant sur la politique du logement, ayant pour effet:

- la réduction de 1,7 milliard de la dépense APL compensée par la mise en place de **réductions de loyers** : dans tous les cas, le locataire serait gagnant de 1 à quelques euros. **Cette réduction de loyers ne pèse que sur le parc social,**
- le **gel des loyers dans le parc social,**
- la **suppression de l'APL et de l'AL accession** pour les nouveaux accédants,
- la **suppression du PTZ en zone détendue,**
- l'**annulation de 80 M d'€** du budget du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP.)

Si ces mesures étaient prises en l'état, **ce sont 120 organismes HLM qui seraient dans le rouge** au bout de 2 ans, quant aux autres, ils ne « tiendraient » que quelques années de plus.

Ces réductions de loyers seraient de l'ordre de 50 à 90 €/mois et toucheraient uniquement les ménages percevant l'APL.

Ainsi, l'OPH de Lunéville à Baccarat, comme tous les organismes situés en zones rurales, seraient parmi les plus touchés car, non seulement les loyers sont inférieurs d'au moins 20 % aux loyers des zones tendues mais dans lesquelles le taux d'APLisation des ménages est le plus fort (de 50 à 70 % d'APLisation en zone détendue, contre 30 à 50 % en zone très tendue). **Pour l'OPH de Lunéville à Baccarat, ce taux d'APLisation est de l'ordre de 63 %.**

Dans les territoires détendus, tels que le lunévillois, cette mesure fragilisera encore plus les Offices comme le nôtre, logeant une population très précarisée, et qui doivent se battre contre la vacance pour garantir leurs recettes.

Il faut également souligner que **les contreparties financières annoncées par le Gouvernement sont sans commune mesure avec les diminutions de recettes** engendrées par les baisses de loyers.

Ces dernières seront immédiates alors que les mesures liées à l'endettement (gel du taux du Livret A, allongement de la durée des prêts) n'auront d'effets un peu significatifs qu'à moyen ou long terme et il sera trop tard...

- le gel du taux du livret A à 0,75 % pendant 2 ans ne compensera qu'à la marge et dans 2 ans une baisse des recettes massive et immédiate. Selon certains, qui ont chiffré cette mesure, elle ne couvrirait que 1 % de la perte des loyers !

- le réaménagement de la dette par son allongement où là aussi, les gains ne seront pas immédiats et ne bénéficieront pas à tous les organismes (tout dépend de la maturité de leur dette). Pour l'OPH de Lunéville à Baccarat, nous avons procédé, avec l'aide de la Caisse des Dépôts et Consignations, en 2017, au réaménagement de notre dette justement pour gagner quelques marges de manœuvre nous permettant d'investir plus !

Concrètement, ces mesures se traduiraient, pour **l'OPH de Lunéville à Baccarat, par un effondrement de notre capacité d'autofinancement**. Sur la base de 63 % des ménages percevant l'APL, en considérant 1/2 de baisse de loyers de 50 €, 1/2 de baisse de loyers de 70 €.

Nos recettes émanant des loyers passeraient de 9,2 M d'€ à 8,2 M d'€, soit une diminution égale à 1 M d'€, représentant une baisse de 11 %.

L'autofinancement prévisionnel initial se situe actuellement à 638 025 €, soit 6,51 % des produits :
Après application des baisses de loyers, **l'autofinancement deviendrait négatif et passerait à - 361 975 €, soit - 3,70 % des produits.**

Par conséquent et afin de respecter le ratio d'autofinancement de 3 %, exigé par ces instances de contrôle, **il faudrait ainsi diminuer les dépenses de fonctionnement de 656 000 € et geler toutes les opérations d'investissement qui, soit consomment des fonds propres, soit augmentent notre endettement.**

Pour rappel, l'ambitieux Plan Stratégique du Patrimoine (PSP), prévoyait, pour la période 2017-2026 (10 ans) :

- **23 M d'€ d'investissements** en constructions neuves
- **39 M d'€ d'investissements** dans les réhabilitations (en particulier thermiques)
- **17 M d'€ d'investissements** en maintenance locative,

Investissements, qui, rappelons-le, sont **directement injectés dans le tissu économique local**. Ces investissements **nécessitent plus de 15 millions d'€ de fonds propres.**

Il est important de souligner que ce sont les excédents d'exploitation (se traduisant par l'autofinancement) qui nous permettent de constituer **des fonds propres** que nous réinjectons dans les opérations de constructions neuves, de réhabilitation et de grosses réparations. Aujourd'hui **aucune opération n'est possible sans injecter des fonds propres.**

- Pour les opérations de construction neuves, nous injectons environ 15% de fonds propres. Pour exemple, l'opération de constructions neuves de 30 logements sur le site libération qui devait démarrer début 2018 mobilise **683 000€ de fonds propres**, le reste étant financé par emprunt (qu'il faut avoir les moyens de rembourser !)

- Pour les opérations de réhabilitations, nous injectons environ **15 à 25 % de fonds propres**. Pour exemple, l'opération de réhabilitation en cours de 276 logements sur les sites de Séléstat 1, Vilmette, Jonquilles mobilise **1,5 M d'€ de fonds propres**
- Quant aux opérations de grosses réparations (toitures, façades...), hormis les travaux thermiques, celles-ci sont financées uniquement par nos fonds propres

Ainsi, avec les baisses de loyers prévues par les dispositions de la loi de finances, l'application du plan de développement, décliné le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP) nous conduirait à **une remise en cause des équilibres budgétaires de l'OPH dès 2020 et entrainerait une chute drastique des investissements conduisant à la perte de nombreux emplois locaux dans le secteur du BTP.**

La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat compétente en matière d'Habitat s'est vue rattacher au 1^{er} janvier 2017 l'Office Public d'Habitat conformément à la loi ALUR.

Pour ces motifs

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Dénonce la grave iniquité de traitement des territoires dans les dispositions proposées dans la loi de Finances 2018 relatives aux baisses du montant des APL et des loyers ;**
- **Demande avec la plus grande fermeté au gouvernement de renoncer à ces dispositions.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire

M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-160-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
MOTION SUR LE MAINTIEN
DE LA GRATUITE DES
TRANSPORTS SCOLAIRES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 122/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

9. Autre domaines de compétences **9.4 Vœux et Motions**

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

Depuis le 1er janvier 2017, la région Grand Est assure la responsabilité des transports scolaires en lieu et place des départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, du Bas-Rhin, du Haut- Rhin, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle et des Vosges.

Pour la rentrée scolaire 2018, le conseil régional du Grand Est décidera donc de l'unique régime tarifaire auquel seront soumis toutes les familles qui habitent dans ces 10 départements:

- Soit elles bénéficieront toutes de la gratuité des transports scolaires pour leurs enfants, comme c'est le cas en Meurthe-et-Moselle ;
- Soit elles devront toutes acquitter le transport scolaire de leurs enfants (coût du transport pouvant aller jusqu'à 135 € par an pour un enfant)

En Meurthe-et-Moselle, la jeunesse est une priorité forte de l'action départementale. C'est pourquoi, depuis 1998, le choix de la gratuité des transports de la maternelle au lycée a été fait.

- Considérant que la gratuité des transports scolaires pour les familles participe à l'ambition républicaine de justice, d'égalité et de progrès pour tous,
- Considérant que la gratuité permet à tous les enfants d'accéder au service public gratuit de l'éducation nationale garantissant les mêmes chances de réussite,

- Considérant que la gratuité permet de ne pas pénaliser ceux qui vivent dans les territoires ruraux souvent éloignés des établissements scolaires et que sa suppression constituerait, de fait, une double peine pour les familles de ces territoires,
- Considérant que la décision du Conseil régional Grand Est sur la tarification n'impactera pas tous les secteurs de la Meurthe-et-Moselle de la même façon suivant la présence ou non d'une AOM (autorité organisatrice de la mobilité),
- Considérant que des régions comme centre Val de Loire et Occitanie viennent de faire le choix de la gratuité, démontrant que cette gratuité peut s'inscrire dans une cohérence régionale porteuse d'une ambition pour sa jeunesse,
- Considérant que la nouvelle région doit constituer un vecteur de développement de nouvelles solidarités pour ses habitants,
- Considérant que la gratuité constitue une vraie mesure d'équité territoriale,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet **un avis favorable sur le maintien de la gratuité des transports scolaires.**

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-161-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

2



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 123/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET

**DEMANDE DE SUBVENTION
DRAC : TRAVAUX D'URGENCE
COMPLEMENTAIRES –
TOITURE EGLISE SAINT-
REMY.**

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture et publication
du ---

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Etaients présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu le rapport de Madame Sabine TIHA, Conseillère municipale déléguée,

1- Note explicative

La commune a engagé des travaux d'urgence relatifs à la toiture de l'Eglise.

L'exécution de ses travaux a fait émerger un imprévu relatif à la luminosité et aux infiltrations d'eau sur l'ensemble du bâtiment cultuel. En effet, le toit comporte des outeaux triangulaires dont les vitres ont été remplacées. Des lamelles en bois, fixées sur ces vitres, étaient dans un état tel qu'il a été impossible de les repositionner. Elles permettaient d'éviter que la pluie ne frappe directement ces vitres et de faire en sorte que la lumière et l'eau ne pénètrent pas directement dans la nef de l'église.

La luminosité de l'Eglise Saint-Rémy étant essentielle dans la symbolique et le dessein original de l'architecte, l'étanchéité étant primordiale au bon usage du bâtiment, la commune doit engager ces travaux d'urgence complémentaires (remplacement des lamelles en bois) à hauteur de 5 865 € HT.

2- Plan de financement

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Réparation et intervention d'urgence – Eglise Saint-Remy - Baccarat	5 865,00 €	DRAC (40%)	2 346,00 €
		Autofinancement (60%)	3 519,00 €
TOTAL	5 865,00 €	TOTAL	5 865,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACTE** ce plan de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention pour la rénovation de la toiture de l'Eglise Saint-Remy (travaux d'urgence complémentaires)
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171120-2017-162-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DEPARTEMENT
MEURTHE-et-MOSELLE
ARRONDISSEMENT
LUNEVILLE
CANTON
BACCARAT

COMMUNE DE BACCARAT

EXTRAIT N° 124/2017 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017

Nombre de Conseillers : 27

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 4

OBJET
DEMANDE DE SUBVENTION :
SECURISATION DES ECOLES.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le
et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 NOVEMBRE 2017.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publication du ---

L'an deux mil dix-sept, le treize Novembre, le Conseil Municipal de la Commune de **BACCARAT** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Christian GEX, Maire.**

Étaient présents : M. GEX – Mme COUDRAY- Mme CAREL - M. LINDER- Mme CHASSAIN – M. THIERY - Mme LICHY – M. STEIMER – Mme VAUDEVILLE – Mme SOMNARD – M. COUDRAY – Mme LAURENT- Mme COSSART - M. FRANCOIS – M. VIRLOUVET – M. MANGEMATIN – M. BANNEROT - Mme TIHA – M. MARULAZ.

Excusés ayant donné pouvoir : M. MOUGIN à M. VIRLOUVET – Mme MARECHAL à Mme CHASSAIN – Mme DIEZ à Mme COUDRAY – M. MALARDE à Mme VAUDEVILLE.

Absents : M. BEGNENE – M. VANOT – M. PREVOT – M. MOUGEOT.

Mme Jocelyne CAREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS

Sur proposition de Monsieur le Maire et entendu son rapport,

1- Note explicative

Afin de répondre aux besoins liés au renforcement de la sécurité, la commune souhaite s'engager dans des travaux important de sécurisation des écoles. L'objectif est d'apporter une sécurité maximale dans les établissements scolaires, à travers plusieurs axes : éviter les intrusions, renforcer et contrôler les accès d'entrées et de sorties des écoles, prévenir toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas de danger imminent...

La sécurisation des écoles maternelles et primaires résulte notamment des préconisations actuelles liées à la sécurité et permet de répondre aux besoins à la fois des enseignants (se sentir rassurer, pouvoir rassurer et signaler tout danger), des parents et des enfants.

Quatre écoles sont concernées par ce projet : les écoles maternelles du Centre et d'Humbépaire et les écoles élémentaires du Centre et de la Serre.

Les travaux envisagés sont :

- la réfection et/ou installation de barrières et de clôtures autour de chaque école
- l'installation de visiophones à l'entrée des établissements
- la mise en place d'alarmes spécifiques "attentat intrusion", ainsi qu'un système de communication entre les bâtiments de chaque école.

2- Plan de financement

Pour effectuer ces travaux, il est opportun de solliciter des subventions selon le plan de financement suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
Sécurisation des établissements scolaires : - Maternelle Centre - Maternelle Humbépaire - Élémentaire Centre - Élémentaire Serre	37 061.59 € 8 745.58 € 8 573.77 € 17 865.38 €	FSIL 2017 (40%)	28 898.00€
		CD54 soutien aux communes fragiles (40 %)	28 898.00€
		Autofinancement (20%)	14 449.26€
TOTAL	72 246.32 €	TOTAL :	72 246.32 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** la réalisation du projet ;
- **ACTE** ce plan de financement ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions « FSIL 2017 » ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle dans le cadre du dispositif de soutien aux communes fragiles ;
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution de la subvention.

Fait et délibéré à BACCARAT, les jours mois et an susdits.

Pour Copie Conforme,
Le Maire,
M. Christian GEX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215400391-20171113-2017-163-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2017

Publication : 21/11/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

